



COMMUNE DE COURGENAY

DEMANDE DE MISE A DIPOSITION DU REFUGE FORESTIER « LES ECHOS »

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____ Localité : _____

N° de téléphone : _____

Date d'utilisation : _____ Midi Soir

Etat des lieux : en ordre pas en ordre courriel au ST

REGLEMENT D'UTILISATION DU REFUGE FORESTIER

La Commune de Courgenay met à disposition de la population le refuge forestier au lieu-dit « Les Echos » aux conditions suivantes :

- Les réservations seront adressées à l'administration communale selon formulaire à disposition ;
- Les demandes seront enregistrées selon leur ordre d'arrivée ;
- Les autorisations seront délivrées après paiement de l'émolument ;
- Les utilisateurs doivent prendre soin des installations mises à leur disposition, les lieux seront rendus en parfait état de propreté ;
- Les déchets ménagers seront récupérés et pris en charge par les personnes concernées ;
- Toute dégradation constatée sera rétablie aux frais des utilisateurs ;
- g) Il est interdit d'installer des amplificateurs ou tout autre appareil pouvant créer du tapage nocturne faute de quoi plainte pénale sera déposée**

AUTORISATION D'UTILISATION

La demande ci-dessus est acceptée et l'émolument suivant a été payé :

CHF 20.– (habitants de Courgenay)

CHF 50.– (hors localité)

Courgenay, le _____

COMMUNE DE COURGENAY
Administration communale

QUITTANCE

pour la remise de la clé *** donnant accès au stock de bois

Une caution de CHF 20.– a été déposée le _____ à l'administration communale.

signature : _____

Clé *** reçue en retour le _____ signature : _____

La caution de CHF 20.– a été restituée le _____ à :

Nom, prénom : _____ signature : _____